



Chomage bloqué, travail à temps partiel

Par **marmoreen**, le **31/05/2012 à 16:10**

Bonjour,
Suite à un déménagement le 01/12/2011 (changement de département), j'ai été radié des contrôles par le "pole emploi". Cette radiation a entraîné la suspension de mon chômage (CTAC de bordeaux, je suis un ancien militaire).
Le 03/12/2011, j'ai dû me réinscrire au pole emploi pour pouvoir refaire une demande de droit au chômage.
Le 01/04/2012 j'ai repris une activité à temps partiel (104 heures par mois). Ce qui me donne le droit de cumuler mon salaire (750€) et le chômage militaire.
Cela fait maintenant 6 mois que le CTAC ne me verse plus de chômage.
Or que mon dossier est suspendu.
Que puis je faire?
(lorsque je les ai appelé, Madame X me répond qu'il faudrait que j'arrête de les embêter)
Cordialement

Par **pat76**, le **31/05/2012 à 16:18**

Bonjour
Envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à la direction.
Le téléphone c'est utile mais ça ne laisse pas de trace de la réclamation.